

## MEETING MINUTES

Meeting report:	Concertation régionale Louvain - Forum National
Date of the meeting:	10/03/2017
Ref.:	Meeting minutes by Maarten Van Cauwenberghe

Company/ Organisation:	Name:	Present
ACB	Alain De Heldt	X
Swissport	Mathieu Sérafimoff	Excused
WFS	Stijn op De Beeck	X
BAFI	Peter Goossens	Excused
Aviapartner	Ann Gooskens	X
Land Mark Global	Richard Revyn	X
CTC – BAC	Marc Bogaerts	Excused
ACB	Geert Keirens	X
DHL Aviation	Gerrit De Sterck	X
DHL Global Forwarding	Frederick Verdickt	X
BAFI	Christian Van Humbeeck	X
Adelantex	Eric Huenaerts	X
Dakosy	Tony Bennett	X
Douanes Région de Louvain	Bart Vleugels / Sandy De Prins / Bart Cieters / Sven Spreutels / Patrick Jodlowski / Dorothy Cardoen	X

**Next Meeting: April 5<sup>th</sup>, 12:00-14:00**

**BRUcargo 706, 6<sup>th</sup> floor, meeting room 1**

Meetings shall be conducted pursuant to the following procedures in order to ensure compliance with all relevant competition laws. During the meetings, parties will not disclose any sensitive commercial information.

The following types of discussions and agreements are STRICTLY PROHIBITED during the meeting:

- Concerning costs, fares, rates or charges;
- Concerning market capacity intentions;
- Information on customers or commercial market information
- Any agreement that is intended to, or in operation is likely to induce airlines or their suppliers or agents to engage in collective anticompetitive behaviour.

Meetings will be conducted within the defined scope and purpose of the meeting.

## **1. ECS – Export Control System**

Comme convenu à la réunion du 8 février avec M. Vanderwaeren, la mise en œuvre intégrale d'ECS est considérée comme la priorité de la concertation régionale.

C'est pourquoi Mme Cardoen, *convenor* du groupe de travail national « Sortie de marchandises » du Forum National de l'AGD&A, a été invitée pour discuter, en s'appuyant sur une présentation PowerPoint, de la solution intermédiaire actuelle que les autorités douanières ont mise en place avec la communauté portuaire d'Anvers.

Dans le système utilisé actuellement, l'avis d'arrivée (IE507) ainsi que la délivrance du manifeste douanier par le manutentionnaire/la compagnie aérienne au bureau de sortie ne sont pas encore automatisés. Par conséquent, les autorités douanières doivent consacrer un certain temps au contrôle des AWB et des MRN afin d'attester la sortie.

La communauté portuaire d'Anvers a accéléré ces procédures de notification et de délivrance manuelles en utilisant des listes Excel (couplage des MRN et des AWB). Cette solution semi-automatisée permet déjà de gagner un temps considérable.

Pour être tout à fait conforme aux directives européennes, cet avis d'arrivée devrait néanmoins être totalement automatisé au moyen de messages EDI.

La question centrale était de savoir si cette solution intermédiaire pouvait être appliquée à BRUcargo dans l'attente d'un processus totalement automatisé ou si cette étape était omise au profit de la mise en œuvre intégrale d'ECS.

La solution intermédiaire consisterait à exploiter le BRUcloud pour la transmission de listes Excel entre les déclarants et la douane.

L'option privilégiée est l'intégration complète du système ECS, mais il reste surtout à déterminer les délais de mise en œuvre. En fonction de ces délais, il sera décidé de recourir ou non temporairement à la solution intermédiaire.

Grâce à l'intervention du service IT de la douane, l'avis d'arrivée (IE507) s'effectue déjà entièrement par voie électronique. Les premiers grands acteurs comme DHL l'utilisent depuis peu pour les premiers tests. Les tests de cette procédure automatisée doivent être étendus afin que la douane puisse apporter les modifications nécessaires sur la base du feed-back reçu avant de pouvoir officialiser cet avis d'arrivée.

## **2. Autres points d'action examinés**

L'utilisation du système européen ECS constituait le thème principal de cette concertation régionale, mais d'autres points d'action définis ont également été abordés, avec les résultats suivants :

### Interactions avec groupe de travail « e-commerce »

L'e-commerce présente non seulement un intérêt pour l'industrie belge du fret aérien, mais occupe également une place importante au niveau national. Les projets d'e-commerce au niveau local doivent dès lors être traités au sein du Forum National. Tous les feed-back du Forum National sont discutés plus en détail au sein de la concertation régionale.

### Interactions avec groupe de travail « Operational Efficiency »

Pour le développement des procédures RFC dans les flux d'exportations par fret aérien, il y a lieu de chercher un rapprochement afin d'y intégrer les aspects techniques douaniers. Des contacts ont été pris ; une mise à jour suivra.

### Preuves alternatives

La question est de savoir comment les preuves alternatives inefficaces à l'heure actuelle peuvent être assouplies. Celles-ci sont déjà devenues nettement plus souples au niveau des exportations et du transit, mais la remarque visait ici à communiquer clairement les directives en la matière aux différents bureaux, puisqu'il règne toujours une certaine confusion sur ce qui est précisément autorisé à titre de preuves alternatives. La douane dressera également un aperçu des dossiers qui ont connu certains ratés.

### Procédure d'urgence Transit

Le timing et la fréquence des maintenances périodiques sont également des sujets traités au sein du Forum National, mais une amélioration de la transparence peut d'ores et déjà être signalée : la douane a mis à disposition un aperçu de toutes les maintenances planifiées jusqu'en 2019. Il reste toutefois à savoir s'il est possible de raccourcir ou de reporter cette période. En ce moment, elle commence dès le vendredi à 23:59 et se termine le lundi à 9:00. Serait-il dès lors possible de la reporter du samedi à 6:00 au lundi à 9:00 ? Cette question sera reprise avec M. Cieters de l'AGD&A.

## **3. Action – prochaine réunion**

Pour poursuivre la mise en œuvre intégrale d'ECS, les points d'action suivants ont été définis :

L'utilisation de l'avis d'arrivée électronique doit être testée plus en profondeur afin que le service IT de la douane puisse apporter les modifications nécessaires.

La douane doit se charger de la communication relative à la période de test et à l'obligation d'utiliser l'avis d'arrivée électronique, mais elle pourra compter sur le soutien de l'ACB et du BAFI, qui exerceront la pression nécessaire sur leurs membres pour obtenir leur feed-back et, ainsi, accélérer la mise en œuvre.

Le timing prévu provisoirement pour les tests et l'utilisation obligatoire de l'avis d'arrivée électronique est le suivant :

- Dernier feed-back le 5 avril, soit la prochaine réunion de la concertation régionale.
- L'avis d'arrivée électronique devrait être obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> juillet, c.-à-d. l'application de la décision d'exécution 2014/255/UE de la Commission du 29 avril 2014.

Quoi qu'il en soit, un plus petit groupe de manutentionnaires et de spécialistes IT se réunira avant la prochaine concertation régionale pour discuter de la faisabilité et du timing d'une solution intermédiaire éventuelle et de l'intégration complète. Une position finale officielle sera prise à cet égard lors de la prochaine réunion du 5 avril.

Concernant les preuves alternatives, il est demandé à tous les participants à la concertation régionale de fournir à l'ACB un aperçu des documents (nationaux et internationaux) qui sont autorisés comme preuves alternatives afin de pouvoir établir une liste exhaustive de toutes les preuves alternatives. Cette liste sera examinée lors de la prochaine concertation régionale.

Il est également demandé de soumettre tous les feed-back et mises à jour reçus de la part du Forum National à la prochaine réunion.

Enfin, pour éviter toute confusion, la prochaine réunion de la concertation régionale se tiendra le 5 avril et non le 4 comme communiqué précédemment par erreur.

La réunion de suivi avec M. Vanderwaeren aura lieu le 2 juin, de 14h00 à 16h00. Les invitations officielles vous seront envoyées.